

Commentaire – Berne, le 22 octobre 2024

Étape décisive en vue de l'introduction rapide du nouveau système tarifaire ambulatoire

Révision du tarif ambulatoire : la FMH soutient le paquet global avec la convention d'accompagnement

Lors de leur assemblée du 26 septembre 2024, les déléguées et délégués de la FMH avaient déjà approuvé le paquet global des « Tarifs ambulatoires » assorti de mesures d'accompagnement temporaires ([communiqué de presse](#)). La FMH a ensuite présenté ces mesures décidées par l'Assemblée des délégués directement à l'organe de coordination de l'OTMA SA. Dans le sens d'un compromis, la FMH soutient désormais également la convention d'accompagnement qui en a résulté et qui a ensuite été négociée par les partenaires tarifaires au sein de l'organe de coordination. C'est la décision qu'ont prise les déléguées et délégués de la FMH réunis en assemblée extraordinaire le 21 octobre 2024.

Cette décision marque une étape décisive en direction de tarifs appropriés et adaptés à la médecine d'aujourd'hui. Grâce à la convention d'accompagnement, il sera possible d'assurer l'introduction du nouveau système tarifaire complexe approuvé tout en garantissant une prise en charge de haute qualité pour les patientes et les patients et une rémunération conforme à la LAMal. Si les partenaires tarifaires donnent leur accord aujourd'hui, le paquet global assorti de la convention d'accompagnement pourra être soumis au Conseil fédéral. Le tarif ambulatoire révisé, composé du tarif à la prestation TARDOC et des forfaits ambulatoires, pourra ainsi être introduit le 1^{er} janvier 2026.

Renseignements

Division Politique & communication de la FMH, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

FMH, la Fédération des médecins suisses

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 45 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.